

Le Préfet

Privas, le 18/06/2026

Mesdames et Messieurs les Maires,

Le département de l'Ardèche connaît actuellement un épisode de fortes chaleurs qui devrait se poursuivre au cours des prochains jours. Au regard des prévisions météorologiques disponibles à ce stade, une aggravation du niveau de vigilance météorologique ce week-end n'est pas à exclure.

Dans ce contexte, alors que de nombreuses manifestations festives et rassemblements sont organisés à l'occasion de la Fête de la musique, je souhaite appeler votre attention sur les risques sanitaires associés aux fortes chaleurs. Je vous invite à prendre toutes les mesures de prévention adaptées afin de garantir la sécurité des participants comme des bénévoles et personnels mobilisés à ce titre.

Les épisodes de chaleur peuvent entraîner des conséquences graves sur la santé, notamment chez les personnes vulnérables (personnes âgées, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap, ainsi que des personnes en situation de précarité ou particulièrement exposées à la chaleur). À cet effet, je vous invite à mobiliser le registre communal des personnes vulnérables, qui permet d'identifier les personnes les plus isolées et de faciliter, lorsque cela apparaît nécessaire, la mise en œuvre des mesures de contact, de prévention et d'accompagnement adaptées.

À cet égard, je vous invite à veiller particulièrement aux bonnes pratiques suivantes :

- informer le public des recommandations sanitaires liées aux fortes chaleurs ;
- prévoir, dans la mesure du possible, des points d'accès à l'eau potable facilement identifiables et inciter les participants à s'hydrater régulièrement, sans attendre la sensation de soif ;
- rappeler que la consommation d'alcool peut favoriser la déshydratation et aggraver les effets de la chaleur ;
- rappeler l'importance d'éviter les efforts physiques intenses aux heures les plus chaudes de la journée ;

- favoriser l'accès à des espaces ombragés ou rafraîchis, notamment pour les publics fragiles ;
- adapter, lorsque cela apparaît nécessaire, l'organisation des manifestations (mise à disposition d'eau supplémentaire, renforcement des dispositifs de prévention et de secours, adaptation des horaires ou des activités les plus exposées) ;
- sensibiliser les organisateurs, bénévoles et agents communaux aux signes d'alerte d'un coup de chaleur (malaises, maux de tête, nausées, fatigue intense, confusion ou altération de l'état général) et rappeler qu'en cas d'aggravation de l'état de santé, il convient de contacter le SAMU-Centre 15 qui pourra orienter vers la prise en charge la plus adaptée.

Je vous remercie également de veiller à la bonne diffusion de ces messages de prévention auprès des organisateurs d'événements se déroulant sur le territoire de votre commune.

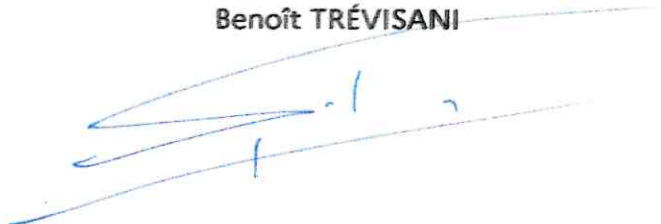
En cas d'évolution défavorable de la situation météorologique ou du niveau de vigilance, mes services ne manqueront pas de vous tenir informés des bonnes pratiques complémentaires à suivre ou des consignes qui pourraient être arrêtées.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation afin que les festivités se déroulent dans les meilleures conditions de sécurité, pour tous.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

*Mes services restent à votre disposition
Bien à vous*

Benoît TRÉVISANI



Copie :

Madame Françoise PITERBOTH,
Sous-Préfète de l'arrondissement de Largentière

Madame Emmanuelle DARMON,
Sous-Préfète de l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Monsieur Olivier PEVERELLI
Président de l'association des maires et présidents de communautés de l'Ardèche

Monsieur Sébastien PRADIER
Président de l'association des maires ruraux de l'Ardèche